

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit et le 4 juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Madame Denise GILS.

Présents : ALEMANY Brigitte, ALLIER Stéphane, GILS Bernard, GRINO Sylvie, LAPEYRE Denis, PAPINESCHI Véronika, PELTIER Julien, PRÉVOTEAU Gisèle, VILA Charlotte, VILA Didier.

Absents excusés : DAVID-RICHELME Suzanne donne procuration à PRÉVOTEAU Gisèle,
LOUVEAU Solveig donne procuration à GILS Denise,
LEFRANCQ Arnaud,
RICHOU Xavier.

Sur proposition de la Présidente, Madame ALEMANY Brigitte est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 mai est approuvé.

PRÉEMPTIONS

- Bâtiment et terrain aux Tuileries d'Affiac appartenant à Mme Simone SEGONNE (SCI ACONIA).

La commune ne souhaite pas user de son droit de préemption.

- Maison et garage rue Louis Barthas appartenant à Mme Christine KENNEDY (vente aux enchères).

La commune souhaite préempter la vente de ce bâtiment dans le but de le démolir pour aérer le centre du village.

DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)

La gestion de la DECI (ensemble des moyens de lutte contre l'incendie, poteaux et bouches) relève de l'autorité du Maire au titre de son pouvoir de police administrative générale. La DECI a pour objet d'assurer l'alimentation en eau des moyens de service d'incendie et de secours par l'intermédiaire des Points d'Eau Incendie (PEI). Les communes sont compétentes pour la création, le dimensionnement des besoins, l'aménagement, le contrôle et la gestion des points d'eau nécessaires aux interventions du SDIS. Le Conseil Municipal décide de créer le DECI par arrêté du Maire, d'établir et de mettre en œuvre le schéma communal de DECI et de faire procéder aux contrôles techniques des PEI. Ce schéma permettra de prévoir les investissements nécessaires pour optimiser les moyens de défense contre l'incendie sur la commune.

POLICE PLURI-COMMUNALE

Le gardien brigadier de Police qui a été retenu sera en poste début juillet, la formation de 6 mois nécessaire pour obtenir son agrément et son assermentation commencera au mois de septembre. Il effectuera ses fonctions de policier sur les communes qui ont mutualisés ce poste : Peyriac-Minervois, Rieux-Minervois, La Redorte, Pépieux, Aigues-Vives et Saint-Frichoux. Il rencontrera tous les Maires au cours d'une réunion le 15 juin. Le véhicule de Police a déjà été commandé.

ESPACE ANCIENNE PISCINE

Pour l'aménagement de ce secteur, l'architecte qui a été chargé de la pré-étude a visité cet espace pour faire un diagnostic précis du lieu et proposer un projet. Un relevé topographique sera effectué au préalable.

CENTENAIRE 14-18

La municipalité a décidé d'organiser une manifestation à l'occasion du centenaire de la fin de la guerre de 1914-1918 :

- Une distribution de bleuets à la cérémonie du 11 novembre.
- Le spectacle « 14-18 bleu sombre horizon » par la Compagnie La Tripe du Bœuf le vendredi 9 novembre à 21h au foyer.
- Un lâché de colombes est proposé par Bernard GILS.

DÉLÉGATION DU DPU – PÉRIMÈTRE DE LA ZAC

A la demande de Carcassonne Agglo, le Conseil Municipal décide de transférer le Droit de Préemption Urbain (DPU) sur les seuls biens fonciers et immobiliers d'entreprises sur le périmètre de la ZAC du Haut Minervois. Cette délégation de droit permettra à la communauté d'agglomération d'avoir une meilleure visibilité des transactions à vocation économique et de garantir une maîtrise foncière sur cette zone relevant de sa compétence.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 2 JUILLET à 20h30